

MINISTERE DE LA PLANIFICATION,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE LA POPULATION

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

DIRECTION NATIONALE DE LA
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

DIVISION EVALUATION, PROGRAMMATION,
SUIVI DES INVESTISSEMENTS

**RAPPORT DE LA MISSION DE SUIVI PHYSIQUE ET FINANCIER
DES PROJETS ET PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PUBLIC
DANS LES REGIONS DE SIKASSO, SEGOU ET MOPTI DANS LE
CADRE DU PAGAM/GFP II**



Janvier 2015

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	3
INTRODUCTION.....	4
OBJECTIFS DE LA MISSION.....	5
RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION	56
ZONES D'INTERVENTION DE LA MISSION	56
DEROULEMENT DE LA MISSION	6
PROJET VISITE DANS LA REGION DE SIKASSO.....	67
LE PROJET CADRE INTEGRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE LIEE AU COMMERCE ...	67
PROJETS ET PROGRAMMES VISITES DANS LA REGION DE MOPTI.....	14
CONTRAT PLAN ETAT/ORM/BENEFICIAIRES.....	14
PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DES VILLAGES ARTISANAUX.....	17
PROJETS ET PROGRAMMES VISITES DANS LA REGION DE SEGOU.....	21
PROJET D'APPUI POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL DE TIEN KONOUET TAMANI (PADER TKT)	21
PROJET D'APPUI AU CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION POUR L'INDUSTRIE TEXTILE (CERFITEX)	2526
PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISSION.....	29
DIFFICULTES CONSTATEES, RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS.....	3031
CONCLUSION	3334
ANNEXES	3435

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AN	Assemblée Nationale
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres du Mali
APCCM	Assemblée Permanente des Chambres des Métiers du Mali
APD	Avant Projet Détaillé
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BSI	Budget Spécial d'Investissement
BN	Budget National
CEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFA	Communauté Française Africaine
CERFITEX	Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile
CIRA	Conseils –Ingénierie et Recherche Appliquée
CPS	Cellule de Planification et de Statistiques
CRCM	Conférence Régionale des Chambres des Métiers
CRIM	Comité Régional Interprofession Mangué
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CTSP	Comité de transition pour le Salut du Peuple
DRA	Direction Régionale de l'Artisanat
DEPSI	Division Evaluation, Programmation et Suivi des Investissements
DFM	Direction des Finances et du Matériel
DGDP	Direction Générale de la Dette Publique
DNA	Direction Nationale de l'Artisanat
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
DRMP	Direction Régionale des Marchés Publics
DRPSIAP	Direction Régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique et de l'Aménagement du Territoire
EDM	Energie du Mali
EPA	Etablissement Public à caractère Administratif
EPST	Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique
ESITEX	Ecole Supérieure des Industries Textiles
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
FMI	Fonds Monétaire International
MAT	Ministère de l'Artisanat et du Tourisme
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MPATP	Ministère de la Planification, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
ON	Office du Niger
ORM	Office Riz Mopti
ORS	Office Riz Ségou
PADER TKT	Projet de Développement Rural de Tien Konou et Tamani
PAGAM/GFP	Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publics
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
P/P	Projets et Programmes
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTI	Programme Triennal d'Investissement
RM	République du Mali
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SMDTP	Société Malienne de Dragage et des Travaux Publics
SOGEB	Société de Gestion du Burkina
UMOCI	Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré
UTRAFRUY	Unité de transformation des Fruits et Légumes de Yanfolila

INTRODUCTION

Suivant l'ordre de mission N° 156/MPATP-SG en date du 24 décembre 2014, une mission de suivi-évaluation des Projets et Programmes d'investissement public au Mali, s'est rendue du 26 décembre 2014 au 12 janvier 2015 dans les régions de Sikasso, Ségou et Mopti.

L'équipe de la mission est composée de :

- **M Mohamed A.I. TOURE**, chef de section Programmation des investissements à la DNPDP, Chef de mission ;
- **M Hamadoun DJIGUIBA**, Directeur DRPSIAP Sikasso ;
- **M Birama TANGARA**, Directeur DRPSIAP Ségou ;
- **M Hamidou Cherif BA**, Directeur DRPSIAP Mopti ;
- **M Mahamane Y MAIGA**, Planificateur DNPDP ;
- **M Yaba KANE**, Chef de Division suivi des Opérations DGDP ;
- **M Tidiani DICKO**, Chauffeur DNPDP.

Cette mission, conduite par la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPDP) à travers la Division Evaluation, Programmation et Suivi des Investissements, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Actions Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) et du plan d'actions des recommandations issues de l'étude commanditée par le FMI relative à « l'Etude diagnostique du système de Sélection, de Programmation et de Suivi-Evaluation des projets et programmes d'Investissements Public au Mali ».

En effet, l'étude réalisée par le Bureau d'Etudes « BABA TOURE Ingénieur Conseil-Plus » en mars 2012 a relevé certaines insuffisances du système de programmation, de suivi-évaluation des projets et programmes d'investissement public, notamment :

- le suivi physique de l'état d'exécution technique des projets et programmes inscrits au PTI se fait très timidement et se limite à des rares visites de terrain effectuées par les CPS et les DTSS dans le cadre de leur mission ;
- l'insuffisance des données collectées (le manque de fiabilité et leur exhaustivité) par les CPS et les DFM auprès des gestionnaires des projets et programmes.

Ainsi, la fonction de suivi-évaluation demeure une activité essentielle qui conditionne la bonne exécution des projets et programmes d'investissement public afin d'améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires.

Elle permet non seulement de réguler l'exécution des projets et programmes par l'effet de la planification de leur réorientation et/ou de leurs stratégies de mise en œuvre mais également d'améliorer davantage l'exhaustivité et la fiabilité des données recueillies afin de publier d'une part des informations transparentes et à jour sur leur exécution physique et financière et d'autre part de mettre en confiance les PTFs quant à la gestion des ressources.

I. OBJECTIFS DE LA MISSION

1.1. Objectif général :

L'objectif principal de la mission de suivi des projets et programmes d'investissement public est de faire le point de la situation de leur exécution physique et financière, d'identifier les difficultés inhérentes à leur mise en œuvre et d'envisager des solutions susceptibles d'améliorer leurs performances.

1.2. Objectifs spécifiques :

- faire le point d'exécution physique et financière des projets et programmes au 31 décembre 2013 ;
- faire le point des réalisations physiques et financières pour l'année 2014 et les prévisions pour l'année 2015 ;
- faire le point de l'utilisation de la contrepartie nationale ;
- faire le point des contraintes et goulots d'étranglement à la bonne marche des P/P ;
- faire le point de passation des marchés sur le financement intérieur et extérieur ;
- discuter des propositions de solutions envisagées par nature de contraintes et problèmes (techniques, financiers et institutionnels).

II. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

- l'état d'exécution physique et financière des projets et programmes visités par les structures centrales et régionales (la DNPD et les DRPSIAP) est mieux connu ;
- la situation d'exécution physique et financière des projets et programmes pour 2013 et 2014 et les prévisions pour l'année 2015 est faite ;
- les contraintes et goulots d'étranglement à la bonne marche des projets et programmes sont identifiés et analysés ;
- des recommandations appropriées à la prise de décision sont formulées et mises en application.

III. ZONES D'INTERVENTION DE LA MISSION

Les Projets et Programmes visités dans le cadre de cette mission sont les suivants :

1. Région de Sikasso

- Projet d'Appui au Cadre Intégré (RNP 2241).

2. Région de Mopti

- Projet de Contrat-Plan Etat Office Riz Mopti (RNP 307)
- Projet Construction Villages Artisanaux Mopti (RNP 2242).

3. Région de Ségou

- Projet d'Appui au Développement Rural de Tien Konou et de Tamani (PADER-TKT), Office Riz Ségou (RNP 2484)
- Projet d'Appui au CERFITEX (RNP 1991) ;
- Projet Construction Villages Artisanaux Ségou (RNP 2242).

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

La méthodologie suivie dans chacune des régions concernées se présente comme suit :

- envoi des documents de la mission (TDR, fiche de suivi-évaluation des P/P et programme indicatif) aux DFM, aux Unités de Gestion des P/P et aux DRPSIAP ;
- des visites de courtoisie aux autorités administratives ;
- des séances de travail avec les structures de tutelle des P/P et les Unités de Gestion ;
- des visites des réalisations physiques et des échanges avec les différentes parties prenantes ;

La mission a procédé dans chaque région par des séances de travail technique avec les responsables des différents projets et programmes concernés avant d'effectuer des visites des réalisations physiques sur le terrain.

4.1. PROJET VISITE DANS LA REGION DE SIKASSO

Dans la région de Sikasso, la mission a porté sur le Projet Cadre Intégré d'Assistance Technique liée au Commerce. La mission a été menée en trois phases dont :

- Une séance de travail technique avec l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré (UMOCI) à son siège à Niarela, Bamako ;
- Une visite de terrain et de travail à l'Unité de Transformation des Fruits et Légumes de Yanfolila (UTRAFRUY) ;
- Une visite de terrain et de travail avec les membres du Comité Régional de l'Interprofession de la filière Mangue (CRIM) au niveau de la ville de Sikasso.

4.1.1. LE PROJET CADRE INTEGRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE LIEE AU COMMERCE

Rappelons que le Programme Cadre Intégré est une initiative de six (06) organisations internationales dont la Banque Mondiale, le FMI, le CCI, la CNUCED, l'OMC et le PNUD à laquelle la communauté des donateurs a adhéré. Le programme est destiné aux Pays les Moins Avancés (PMA) et s'inscrit dans le cadre des engagements des Pays Développés relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), des recommandations des Conférences des Ministres de l'OMC de Singapour et de Hong-Kong.

Le Cadre Intégré vise le renforcement des capacités d'offre afin de permettre aux PMA de tirer un meilleur parti de leur intégration au Système Commercial Multilatéral (SCM). Le projet a démarré en 2005 et est à sa seconde phase 2010-2014 pour un budget de 11 milliards 876 millions de FCFA dont 7 milliards 125 millions comme financement de l'Etat et 4 milliards 751 millions de financement extérieur.

Le Cadre Intégré est piloté par les organes suivants :

- Au niveau mondial : le Secrétariat Exécutif, le Gestionnaire du Fonds d'Affectation Spéciale (UNOPS) et le Conseil tous à Genève,

- Au niveau national : l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré (UMOCI), le Comité de Coordination et de Suivi des Projets catégorie 2, le Comité de pilotage et le Comité Interministériel de suivi présidé par le Premier Ministre.

Ce dispositif institutionnel est complété par la désignation d'un facilitateur des donateurs au niveau national qui est actuellement l'Ambassadeur du Royaume de Danemark.

4.1.1.1.Exécution physique du projet Cadre Intégré :

Le projet Cadre Intégré est géré par une Unité appelée Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré (UMOCI). Elle est animée par deux (02) catégories de personnel : une première sur contrat PNUD composée du Coordinateur, de deux (2) Experts (fonctionnaires en disponibilité) et d'une Assistante Administrative et Financière et une seconde composée d'un Responsable financier, de deux chauffeurs et d'un gardien, payée sur les ressources de l'Etat (BSI).

Actuellement, les composantes en cours d'exécution au niveau du Cadre Intégré sont les suivantes :

- **Appui aux Filières Agroalimentaires d'Exportation (FIAGRO) :**

Il vise l'augmentation des revenus des acteurs des filières concernées par l'accroissement de l'offre de produits agroalimentaires sur le marché international.

Les principales interventions en 2013 et 2014 ont porté sur :

- l'amélioration de la qualité des mangues à l'exportation : il s'agit du traitement phytosanitaire (contre les mouches de mangues) de 10 000 ha de vergers de manguiers en 2013 et de 10 000 ha lors d'une première phase et 7 500 ha dans une seconde phase en 2014 dans les bassins de production de mangues à fort potentiel de variétés exportables dont Bamako, et environs, les cercle de Koulikoro, Sikasso, Yanfolila, Bougouni, Kolondieba et Kadiolo.
- le renforcement de capacité des acteurs des filières par la formation : les bonnes pratiques agricoles (60 producteurs), le traitement phytosanitaire des vergers de manguiers et d'agrumes, la lutte mécanique des mouches de fruits et réalisations de sketches de sensibilisation à la télé, technique de séchage, initiation aux normes de qualité et de sécurité, gestion de coopérative.
- l'acquisition d'équipements (séchoirs pour la production de mangues séchées pour 4 PME et des coopératives de femmes, achat d'équipements pour les sièges de l'interprofession de la filière mangue) et de matériels (6 600 caisses de récoltes de mangue en 2013 et 3 000 en 2014) ;
- l'accompagnement à la certification GLOBAL GAP : sur 17 entreprises accompagnées, 11 ont obtenu la certification GLOBAL GAP à ce jour et 10 auditeurs internes et responsables qualité ont été formés ;

- l'appui au développement des marchés et leur diversification : il s'agit de l'accompagnement des acteurs des filières au Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris en 2013 et en 2014, d'une mission d'échanges d'expériences au Brésil pour les acteurs de la filière mangue en 2014, accompagnement de 5 acteurs agricoles à la Nuit verte en France en 2014 ;
- ces efforts conjugués ont permis d'augmenter le volume des exportations de mangues qui a passé de 2 915 tonnes en 2005 à 25 800 tonnes en 2013 et à 35 572 tonnes en 2014 selon les statistiques de l'atelier national de validation des statistiques de commercialisation des mangues. Ceci a contribué non seulement à augmenter le revenu des producteurs, mais aussi à améliorer la balance commerciale du pays, la valeur des exportations s'étant élevée à 14 milliards de Francs CFA en 2013.
- le renforcement des capacités des acteurs de la filière karité par : une première phase du programme d'achat d'emballages pour la Fédération Nationale du Karité (FNK), une première phase du programme d'amélioration de la qualité des amandes de karité, l'appui à la mise en place de l'interprofession de la filière karité et l'accompagnement de 5 acteurs de la filière à la 7^{ème} Conférence annuelle sur le karité. Toutes ces activités ont été programmées et exécutées en 2014. Le document de projet de développement de la filière est en cours de finalisation ;
- le renforcement des capacités des acteurs de la filière Sésame par : la mise en place du système de gestion de la qualité dans les unités de transformation du sésame (PROSEMA phase une).
- **Appui à l'Unité de Transformation des Fruits et Légumes de Yanfolila (UTRAFRUY)**

L'unité a été initiée et mise en place au bénéfice de la coopérative « DJIGUIYA » composée d'une centaine de femmes capitalisant une expertise artisanale dans le domaine. La coopérative est dirigée par un bureau de 20 membres.

L'unité a une capacité moyenne de production de 120 000 pots de 220 grammes de confiture et une capacité maximale de 300 000 pots pendant la saison.

La production est passée de 10 000 pots en 2011 (sur lesquels 9 600 pots ont fait l'objet d'exportation par la Société de Valorisation des Fruits de Yanfolila SOVAFY pour un montant de 8 501 202 FCFA) à 60 000 pots en 2012 et 46 000 pots en 2013.

En 2014, l'unité a bénéficié de la mise en place d'une démarche qualité basée sur le référentiel HACCP réalisé par TUV NORD INTEGRA valable jusqu'au 3 août 2017. La production a atteint 11 588 pots de confiture dont : 11 460 pots de confiture de mangue et 128 pots de confiture d'orange.

L'unité a noué des contacts avec les partenaires comme l'union des planteurs de Yanfolila, la SOVAFY, le SERVAIR en France, la DIASMA (la Diaspora Malienne en France), les hôtels, alimentations et supers marchés en vue de la production et de l'écoulement de ses produits.

Cependant, l'unité est confrontée à un problème de marché suite au décès du principal négociant de la société SONAVY avec laquelle un contrat avait été signé pour l'achat des productions. Toute la production de l'année 2014 n'est pas écoulee et stockée au niveau de la direction.



En perspectives, il est prévu au niveau de l'unité :

- la construction de deux magasins de stockage ;
- le dallage de la cour ;
- l'installation d'un forage ;
- l'installation d'une chambre froide, d'une buanderie et d'un réfectoire ;
- l'acquisition d'un groupe électrogène ;
- Le recrutement du personnel de gestion.

L'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré envisage de se désengager de la gestion de l'UTRAFRUY en fin 2015 selon une stratégie de sortie prévoyant le recrutement d'un staff et l'organisation de la Coopérative conformément aux textes en vigueur (Acte OHADA).

▪ **Projet de Renforcement des Capacités Productives et Commerciales de la Filière Gomme Arabique au Mali**

Le mémorandum d'accord entre l'UNOPS et le Gouvernement du Mali a été signé en 2013. Le projet a pour but de contribuer à l'amélioration des revenus des producteurs notamment des femmes, des collecteurs et des exportateurs de la filière gomme arabique en vue de la réduction de la pauvreté au Mali et à terme, contribuer à créer la richesse.

Le projet a démarré ses activités en 2014 et couvre 13 cercles de la bande sahélienne dont : Kayes, Nioro, Yélimané, Diéma, Nara, Ségou, Niono, Mopti, Ténenkou, Gourma Rharous, Douentza, Youwarou et Niafunké.

Il a un budget de 3,200 milliards de FCFA dont 59% provient du Fonds Multilatéral et 41% du Budget national.

Les activités prévues de septembre 2014 à août 2015 sont les suivantes :

- l'organisation des acteurs en collaboration avec l'APCAM ;
- l'acquisition de semences ;

- le recrutement de consultants pour les renforcements de capacités des acteurs de la filière ;
 - l'implantation des points d'exhaure sur les zones de production en collaboration avec la Direction Nationale de l'Hydraulique ;
 - la mise en place de mécanisme de warrantage au profit des producteurs/exploitants de gomme arabique avec l'appui et le concours des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ;
 - l'organisation de missions d'information et de sensibilisation de la Diaspora malienne en France en vue de son implication dans la réalisation du projet.
- **Renforcement des Capacités de l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré (Catégorie1)**

Il vise le développement des capacités liées à l'intégration du Mali au Système Commercial Mondial (SCM) par le renforcement des capacités de l'UMOCI en vue de la mise en œuvre du programme. Il s'articule autour du renforcement des capacités des acteurs du commerce et des institutions d'appui au commerce. Il s'agit de :

- renforcer les compétences de l'administration (UMOCI) par la mise en place d'une structure souple en vue de la mobilisation et la gestion des ressources extérieures,
- créer un environnement approprié à la participation du secteur privé au développement,
- coordonner les activités liées au Commerce.

4.1.1.2. Exécution financière du Cadre Intégré¹ :

En millions de francs CFA

N°RNP	Financement intérieur	Situation financière du Projet par année									TOTAL
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
2241	Fin acquis	150	375	700	900	759	750	1 500	1 500	1 660	8 294
	Décaissement	150	375	700	900	759	750	1 500	1 500	-	6 634
	% décaissement	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	-	80%
	Financement extérieur	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
	Fin acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 092
	Déc au 31/12/2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 000
	% décaissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	59%

Après analyse de la situation d'exécution du projet à travers ce travail technique effectué avec l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré (UMOCI), un certain nombre de constats se dégagent.

CONSTATS :

- ❖ **la stratégie de sortie des activités de traitement phytosanitaire au niveau de la filière mangue manque de visibilité dans sa mise en œuvre : il n'existe pas un**

¹ Source 14^{ème} revue des P/P et DNCF

chronogramme d'actions chiffrées et consensuel entre les acteurs de la filière et l'Unité de gestion du Cadre Intégré ;

- ❖ **concernant les volets protection et promotion de la mangue d'origine malienne, le développement et la diversification des marchés d'écoulement, aucune stratégie avec un plan d'actions assorties de mesures quantifiables dans un temps bien déterminé et avec un budget conséquent n'est envisagée pour les années à venir ;**
 - ❖ **les efforts sont éparpillés entre plusieurs domaines ou filières à la fois : filière mangue, filière karité, filière gomme arabique, filière sésame, unité de transformation des fruits et légumes de Yanfolila ;**
- l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré est trop réduite (3 cadres) pour la mise en œuvre et le suivi de toutes les composantes du programme.**

4.1.1.3. Visite de terrain :

➤ Unité de transformation des Fruits et Légumes de Yanfolila (UTRAFRUY) :

Rappelons que l'usine a été provisoirement réceptionnée en 2011. La réception définitive n'a pas encore eu lieu à cause des nombreuses modifications subies suite aux exigences de la certification et des normes de qualités. Elle a été initiée au bénéfice de la coopérative DJIGIYA de Yanfolila créée en 2008 et regroupant une centaine de femmes avec un bureau de 20 membres dont la présidente est Madame DIAKITE Bayatenin DIAKITE.

Les bâtiments de l'unité industrielle ainsi que le matériel de bureau ont été acquis sur les ressources du budget national alors que le matériel industriel l'a été sur les fonds extérieurs. Les premiers tests de transformation ont été réalisés en 2011 et 2012 sur les différents fruits et légumes de la zone. Par contre, la mangue constitue la principale source de produits transformés.

Après la visite des bâtiments et du matériel industriel, l'équipe de mission a eu un entretien direct avec 11 membres de la coopérative en présence de Monsieur Djibril SIDIBE, chargé du dossier de l'unité de Yanfolila et de Monsieur Badra Alou DOUMBIA, tous de l'UMOCI à Bamako ayant accompagné la mission. A la suite des débats, les principales informations recueillies sont les suivantes :

➤ Résultats des débats :

A la question de savoir si l'unité ainsi réalisée correspondait au souhait de la coopérative et des réalités du terrain : elles ont répondu avoir accueilli l'unité avec joie et beaucoup d'espérance. Elles étaient déjà organisées en Association qui travaillait artisanalement dans la transformation des fruits et légumes. L'usine ainsi acquise grâce à l'appui et à l'accompagnement du Cadre Intégré, cadre parfaitement avec leur souhait.

A la question de savoir qu'est-ce qui a changé dans la vie des membres de la coopérative depuis l'avènement de l'unité : elles affirment avoir accru leurs ressources financières et renforcé leurs compétences opérationnelles, ce qui se traduit par :

- leur implication dans la prise en charge des besoins fondamentaux de la famille ;
- le fait que beaucoup d'entre elles sont propriétaires de maisons construites ;
- le fait que beaucoup d'entre elles pratiquent l'élevage des petits ruminants ;

- le fait qu'elles ont voyagé pour acquérir des expériences d'autres pays dans le domaine ;
- le fait qu'elles ont subi diverses formations de renforcement de capacités.

A la question de savoir quelle est leur appréciation de la stratégie de sortie du Cadre Intégré (UMOCI) des activités de l'unité annoncée pour la fin de l'année 2015 : elles répondent ne pas apprécier la donne à cause de plusieurs difficultés dont :

- le blocage de l'adaptation des textes de la coopérative conformément à l'acte de l'OHADA ;
- la non mise en place des organes de consultation et de gestion de l'unité (Conseil d'Administration, Unité de gestion à recruter) ;
- le manque de débouchés pour l'écoulement de la production de confiture : nouveaux marché ;
- l'arrêt en vue des ressources financières des membres de la coopérative issues des contrats de travail saisonniers avec l'UMOCI.

A la question de savoir quelles sont leurs attentes (perspectives à court, moyen et long terme) : elles affirment attendre de l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré (UMOCI) de :

- pouvoir travailler dans la transformation toute l'année au lieu d'une campagne de 3 à 4 mois dans l'année : l'idée fondamentale des femmes est que leur employabilité (salariées à plein temps par les contrats de travail qui les lient à l'UMOCI pendant la période de production) au sein de l'usine puisse durer toute l'année au lieu de travailler à prendre en main la gestion de l'unité ;
- pouvoir écouler le stock de production de confiture existant ;
- débloquer la question du recrutement du bureau de gestion prévu ;
- doter les membres de la coopérative de matériels (séchoirs de fruits et légumes).

Après la visite des lieux et l'entretien avec les bénéficiaires de l'unité de transformation de fruits et légumes de Yanfolila, les constats suivants s'imposent.

CONSTATS :

- ❖ **l'unité industrielle n'est pas autonome en matière d'électricité et de production d'eau et la cour n'est pas aménagée.**
- ❖ **L'existence de stock important des productions des années de 2012, 2013 et 2014 ;**
- ❖ **faute de magasins de stockage, les productions non écoulées sont entreposées dans les bureaux de la direction ;**
- ❖ **il n'existe aucun marché réel pour l'écoulement des productions au moment du passage de la mission ;**
- ❖ **la coopérative bénéficiaire ne semble pas être préparée pour assurer la gestion de l'unité après le retrait du Projet ;**
- ❖ **la stratégie de sortie de l'UMOCI annoncée pour la fin de 2015 semble être prématurée à cause de la non association des bénéficiaires avec des mesures**

d'accompagnement concrètes, l'importance des réalisations à mener au sein de l'unité et la production importante qui reste à être écoulee.

➤ **Visite aux membres du bureau du Comité Régional de l'Interprofession de la filière Manguerie dans la ville de Sikasso**

Au niveau du bureau de l'Interprofession de la Filière Manguerie à Sikasso, l'équipe de mission a rencontré les personnalités suivantes :

- Monsieur Kélégué BERTHE, producteur de mangues, Secrétaire Administratif du Comité Régional de l'Interprofession Manguerie et Secrétaire Général de la Fédération des Planteurs de Mangues du Mali, Tél : 66 57 29 55 / 75 11 70 41, Sikasso ;
- Monsieur Drissa TRAORE, Secrétaire à la Production de l'Interprofession et Président de la Fédération des Pépiniéristes de Plantes Certifiées de Mangues ;
- Monsieur Youssouf COULIBALY, Trésorier de l'Interprofession et Président de la Fédération des Transformateurs de Mangues du Mali, Tél : 66 79 46 68 / 78 88 88 26, Sikasso.

Selon les interlocuteurs de l'Interprofession de la Filière Manguerie, Le Cadre Intégré a été le premier projet à initier le traitement de vergers de mangues en 2007. Le traitement est passé de 700 ha en 2007 à 10 000 ha en 2014. Les actions du CI ont permis de :

- faire connaître les produits à travers les foires commerciales ;
- faire les certifications d'origine de la mangue du Mali ;
- bénéficier de l'assistance technique et les marchés d'autres pays comme l'Afrique du Sud et Logistica en Allemagne (grande foire de fruits et légumes en Europe) ;
- former les acteurs de la filière : lutte mécanique, vergers écoles de démonstration, bonnes pratiques agricoles ;
- transformer la mangue : mangues séchées, purée de mangue, etc.
- améliorer la quantité et la qualité de la mangue à l'exportation de 8 000 tonnes à 20 000 tonnes actuellement ;
- améliorer considérablement le revenu des producteurs ;
- mener beaucoup de voyages d'études et d'échanges d'expériences à travers le monde.

Etant conscients que le Cadre Intégré ne peut rester indéfiniment à leur côté, les bénéficiaires souhaitent l'accompagnement du projet en formation des producteurs sur les techniques de traitement des vergers et en dotation de matériels adéquats de traitement phytosanitaire dans le cadre de la stratégie de sortie annoncée.

4.2. PROJETS ET PROGRAMMES VISITES DANS LA REGION DE MOPTI

Dans la région de Mopti, la mission de suivi a porté sur les projets et programmes suivants :

- Projet de Contrat-Plan Etat Office Riz Mopti (RNP 307)
- Projet Construction Villages Artisanaux Mopti (RNP 2242).

4.2.1. CONTRAT PLAN ETAT/ORM/BENEFICIAIRES

L'Office Riz Mopti est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) créé par l'ordonnance N°91-050/P-CTSP du 21 août 1991 et organisé par décret N°08-767/P-RM du 26 décembre 2008. Il a remplacé l'Opération Riz Mopti, créée par le décret N°034/PG-RM du 25 mars 1972.

L'ORM dont la zone d'intervention couvre les cercles de Mopti, Djenné, Tenenkou et Youwarou a pour mission de proposer et d'exécuter tous les projets et programmes concourant à la promotion de la filière riz à travers des actions visant le développement rural intégré.

L'office est réparti en quatre (04) casiers de productions (Mopti Sud, Mopti Nord, Sofara et Diaka) pour une superficie totale de 38 684 hectares en potentiel de casiers dont 27 751 ha en riz flottant et 10 933 ha en riz dressé.

Placé sous la tutelle du Ministère du Développement Rural, l'Office Riz Mopti comprend trois (03) organes de gestion, à savoir :

- Le Conseil d'Administration qui est l'organe délibérant, il fixe les orientations, adopte les programmes et ressources ;
- La Direction Générale, chargée de la gestion quotidienne, elle comprend quatre (04) divisions techniques et cinq (05) services rattachés ;
- Le Comité de Gestion qui est l'organe consultatif, il est chargé d'assister le Directeur Général dans ses tâches de gestion.

En application des dispositions particulières de l'Ordonnance N°91-050/P-CTSP du 21 août 1991, un Contrat Plan Etat/ORM/Producteurs lie ces trois (03) entités pour l'atteinte des objectifs de développement de la zone encadrée.

Dans la mise en œuvre du contrat plan, l'Etat intervient à travers le Budget Spécial d'Investissement (BSI) sous le N°307 enregistré au Répertoire National des projets et programmes d'investissement public au Mali. Le contrat plan en cours d'une période de trois (03) ans 2013-2015 se chiffre à 1,5 milliard de francs CFA dont 825 millions au titre des investissements (Etudes diverses et Travaux/Construction), soit une programmation de 275 millions par an.

4.2.1.1. Exécution physique du Contrat plan :

La mission a tenu une séance de travail avec la Division Suivi-Evaluation, Vulgarisation Agricole et le service Administratif et Financier au cours de laquelle les échanges ont porté

sur les objectifs de la mission avant de passer en revue l'état d'exécution du contrat plan, notamment les réalisations financières et physiques du budget de 2013 et de 2014.

Ainsi, au titre du budget de 2013, sur une prévision de 500 millions de francs CFA dont 275 millions sur le Budget Spécial d'Investissement, 487 millions de francs CFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 97,40%. Sur les ressources propres de l'ORM, le taux d'exécution est de 82,04% soit un montant total exécuté de 274 millions de francs CFA sur une prévision de 334 millions de francs. Les travaux réalisés ont concerné :

- l'entretien et la réparation des ouvrages dans les casiers rizicoles ;
- les travaux d'aménagement du périmètre irrigué de Londéna ;
- les travaux de réhabilitation des magasins de stockage de la zone de Mopti-Nord ;
- les travaux de réhabilitation des digues dans les casiers rizicoles ;
- l'étude d'aménagement du périmètre irrigué de 35 ha en APD à Tongorongo.

Quant au budget de 2014, le taux de décaissement est de 100%, soit un montant total décaissé de 325 millions de francs CFA inscrits au Budget Spécial d'investissement. Les réalisations ont porté sur :

- les études APD du périmètre de Mayataké ;
- les travaux de curage des canaux des casiers d'Ouro Néma et Ibetemi (Mopti-Nord) ;
- les travaux de réhabilitation des digues dans le casier de Tenenkou ;
- les échelles de crue d'eau installées.



4.2.1.2. Exécution financière du Contrat plan² :

En millions de francs CFA

N°RNP	Situation financière du Projet par année					TOTAL
	COÛT TOTAL	2013	2014	2015		
307	825	Financement acquis	275	325	270	870
		Décaissement	275	325	-	600
	Taux de décaissement		100%	100%	-	69%

4.2.1.3. Visites des réalisations physiques :

La mission accompagnée du Chef de division Vulgarisation Agricole a visité les réalisations de 2013, notamment les 7,900 km de digues aménagées et les 8,345 km de canaux

² Sources 14^{ème} revue des P/P et DNCF

secondaires curés au niveau du casier rizicole de Karbaye, et 1,100 km de canaux curés du casier de Londéna, situés dans la zone de Mopti-Nord.

En 2014, les investissements réalisés et visités dans la zone de Mopti-Nord sont constitués du curage des canaux secondaires d'une longueur de 1,100 km et la reprise de l'échelle de crue au niveau du casier rizicole d'Ouro Néma, situé dans la zone de Mopti Nord.

L'exploitation de ces casiers dont la superficie est de 5380 ha, se fait essentiellement en culture de submersion contrôlée par les bénéficiaires des villages de Tiroguel, d'Ouro Néma et de Karbaye.

La mission a par ailleurs visité les pistes de désenclavement de la zone rizicole de Mopti Nord en état de dégradation avancée au niveau de certains villages. La réhabilitation des pistes n'est pas prévue dans le contrat plan en cours.

A la suite de la visite des réalisations physiques, les points qui ont retenu l'attention de l'équipe sont les suivants :

CONSTATS :

- ❖ **les digues (pistes) de désenclavement des villages de la zone sont en mauvais états et souvent impraticables ;**
- ❖ **la rupture de la digue de sécurisation du périmètre de Londéna sous la pression de la mise en eau de casier ;**
- ❖ **l'irrigation, voire l'exploitation du casier de Karbaye est trop dépendante de la crue du fleuve et de la pluviométrie.**



Après cette visite de terrain, la mission a tenu une réunion de restitution avec la direction générale. Cette rencontre a permis non seulement d'échanger sur la mise en œuvre du contrat plan mais aussi sur les difficultés que rencontre l'ORM à savoir :

- Le Ministère de l'Economie et des Finance décide en dernier ressort du contenu du contrat-plan et cela biaise le programme de développement et les ambitions ;
- Les zones couvertes par l'ORM sont larges et difficiles d'accès et les montants alloués par an sont insuffisants ;
- Le cercle de Tenenkou qui fait partie de la zone d'intervention de l'office depuis 1972 n'a connu aucune réalisation aujourd'hui faute de ressources ;

- Le périmètre irrigué de Sofara de 500 ha en maîtrise totale d'eau souffre chaque année d'une inondation provoquée par les eaux de pluies. L'étude effectuée à cet effet dégage un montant de 300 millions pour la réalisation d'une ceinture de sécurisation.

4.2.2. PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DES VILLAGES ARTISANAUX

Inscrit au Répertoire National des projets et programmes du Mali sous le numéro 2242, le projet de Construction et d'Equipement de Villages artisanaux a démarré en 2006 avec une première inscription budgétaire de 300 millions de francs CFA. Le projet est entièrement financé par le Budget National.

Le projet dont la mise en œuvre est assurée par le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme, vise les objectifs suivants :

- contribuer au renforcement de la formation des artisans ;
- aider à l'approvisionnement en matières premières des artisans ;
- contribuer à l'organisation et à la diversification de la production ;
- faciliter la commercialisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, deux (02) villages artisanaux ont été construits et équipés dans les communes urbaines de Ségou et de Mopti. Celui de Sikasso est en cours de réalisation.

4.2.2.1. Exécution physique du projet :

La mission a rencontré la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Artisanat et du Tourisme pour faire le point d'exécution financière et physique du projet et échanger sur un programme de visite des réalisations physiques.

Il ressort de cette séance de travail avec la DFM, que le village artisanal de Ségou construit sur la période de 2007-2011 pour un montant total de 1 281 millions de francs a été inauguré le 11 septembre 2011. Quant au village artisanal de Mopti dont le marché a été signé le 13 janvier 2011 pour un montant de 1 759 millions de francs CFA a été inauguré le 1^{er} septembre 2014 par le Président de l'Assemblée nationale du Mali.

Sur le terrain, la mission a eu des séances de travail avec les représentants des Conférences Régionales des Chambres de Métiers et les Directions Régionales de l'Artisanat de Mopti et Ségou au cours desquelles les échanges ont permis non seulement de discuter des difficultés liées à l'exploitation des villages artisanaux, mais aussi de faire le point des actions entreprises par les Conférences régionales pour leur occupation.

Au niveau de Ségou, deux (02) difficultés majeures ont été soulignées par le Président de la Conférence régionale, à savoir le non transfert du village artisanal à la conférence régionale et la non prise en charge de l'aménagement de la cour qui rend les différents blocs inaccessibles pendant l'hivernage.

Au niveau de Mopti, la difficulté majeure est l'absence de moyens de déplacement pour la Direction Régionale de l'Artisanat de Mopti pour suivre et appuyer la gestion des villages artisanaux de Sangha, Djenné et Bandiagara.

Concernant le village artisanal de Mopti, inauguré récemment, les organes de gestion (comité de gestion, comité de pilotage et assemblée générale) sont mis en place et des concertations sont en cours avec les bénéficiaires pour définir les modalités de location des souks et ateliers.

4.2.2.2. Exécution financière du Projet³

En millions de francs CFA

N°RNP	Situation financière du Projet par année											TOTAL
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
2242	Fin acquis	300	250	452	396	331	500	0	1400	265	830	4 724
	Décaissement	242	249	452	396	331	500	0	1400	58	-	3 628
	Taux décaiss	81%	100%	100%	100%	100%	100%	-	100%	22%	-	77%

4.2.2.3. Visites des réalisations physiques :

L'équipe, accompagnée du Directeur régional de l'Artisanat et du Président de la Conférence Régionale des Chambres des Métiers a visité le village artisanal de Mopti, situé à cheval entre Mopti et Sévaré.

Bâti sur une superficie de 2,80 ha du titre foncier N°719, le village artisanal comporte :

- 56 souks de vente de produits artisanaux ;
- 01 salle multifonctionnelle ;
- 01 salle multimédia équipée en ordinateurs
- 02 ateliers de productions pour l'artisanat constitués de 06 magasins chacun ;
- 01 bloc administratif abritant la Direction Régionale de l'Artisanat et la Conférence Régionale des Chambres des Métiers ;
- 01 bloc servant de logement pour le Gardien.



³ Sources 14^{ème} revue des P/P et la DNCF

Le village artisanal, en plus de son branchement au réseau électricité de l'EDM est équipé d'un forage réalisé par l'Entreprise hors marché (réalisé par l'entreprise de son propre chef et disposé à le rétrocéder contre remboursement des frais engagés) et d'un groupe électrogène.

Au passage de la mission, le village artisanal dont l'inauguration a été faite le 1^{er} septembre 2014 n'est pas occupé en dehors du bloc administratif et celui du gardien. Cependant, les salles multimédia et multifonctionnelle abritent souvent quelques séminaires et ateliers.

Placé sous la responsabilité de la Conférence Régionale des Chambres des Métiers, des concertations ont été menées avec les bénéficiaires pour définir les modalités d'installation et d'occupation des souks et ateliers. Un projet de contrat de location a été élaboré et fera l'objet de partage avec les bénéficiaires dont une centaine de demandes ont été enregistrées au niveau du secrétariat général de la Conférence Régionale.

Le principal constat fait par la mission est l'état satisfaisant de l'ensemble des bâtiments visités qui sont bien entretenus.

Au niveau du village artisanal de Ségou, inauguré le 11 septembre 2011, il est constitué des mêmes réalisations qu'à Mopti. A l'exception des souks (58 au total), les autres blocs sont occupés, notamment le bloc administratif (Direction Régionale de l'Artisanat et la Conférence Régionale des Chambres des Métiers) et les ateliers de production des artisans. De même, les salles multifonctionnelle et multimédia accueillent des séminaires et rencontres.

Par rapport à l'occupation des souks, l'installation des bénéficiaires est en cours, déjà 50 contrats ont été signés et enregistrés au niveau de la Direction Régionale des Impôts.

Au cours de la visite, la mission a constaté les conditions de travail difficiles des artisans installés dans les ateliers de production à cause de leur inadaptation. Les fenêtres de grand diamètre avec des grilles exposent les artisans et les productions aux intempéries (pluies et vent). Aussi, la cour non aménagée (non dallée) rend difficile l'accès aux souks et ateliers pendant l'hivernage.



CONSTATS :

Rapport de mission de S&E des P/P du 26 décembre 2014 au 12 janvier 2015_DNPD_ Page |

Au niveau du village artisanal de Mopti :

- ❖ la non occupation du village artisanal à ce jour ;
- ❖ le manque de moyen de déplacement pour le Directeur Régional de l'Artisanat ;
- ❖ la mission se félicite de l'état satisfaisant des bâtiments du village.

Au niveau du village artisanal de Ségou :

- ❖ les ateliers de production sont inadaptés et exposent les artisans et leurs produits aux intempéries ;
- ❖ l'accès difficile des souks et des ateliers pendant l'hivernage en raison du non aménagement de la cour ;
- ❖ l'absence d'acte administratif relatif à la gestion du village artisanal (transfert du niveau national au niveau régional) ;
- ❖ l'insalubrité de la cour envahie par les mauvaises herbes.



4.3. PROJETS ET PROGRAMMES VISITES DANS LA REGION DE SEGOU

Dans la région de Ségou, les projets et programmes concernés par la mission sont :

- **le Projet d'Appui au Développement Rural de Tien Konou et de Tamani (PADER-TKT)**
- **le Projet d'Appui au CERFITEX ;**
- **le Projet Construction Villages Artisanaux (Village artisanal de Ségou).**

4.3.2. PROJET D'APPUI POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL DE TIEN KONOUE ET TAMANI (PADER TKT)

Le Projet d'Appui pour le Développement Rural de Tien Konou et Tamani (PADER TKT) d'un coût total de 14,985 milliards de francs CFA est financé par à hauteur de 11,030 milliards de francs CFA par la Banque Islamique de Développement (BID) à travers un prêt et le Gouvernement de la République du Mali pour 3,955 milliards de francs CFA.

L'accord de convention du projet dont la durée initiale est de cinq (05) ans 2009-2013 est signé le 03 juin 2009 et mis en vigueur le 1^{er} décembre de la même année. Le projet a bénéficié d'une prorogation de janvier 2014 à juin 2016.

L'objectif global du Projet est de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire du pays et d'augmenter les revenus des populations rurales concernées dans une perspective de gestion durable des ressources naturelles et avec une attention particulière aux femmes et jeunes. Il consiste principalement à l'amélioration de la riziculture dans deux (02) des quatre (04) systèmes hydrauliques de l'Office Riz Ségou, à savoir le système de Dioro (15 167 ha) et celui de Tamani (9 122ha).

Placé sous la tutelle du Ministère du Développement Rural, le projet est géré par une Unité de Gestion rattachée à l'Office Riz Ségou. Il est enregistré au répertoire national des projets et programmes du Mali sous le numéro 2484. Le projet a fait ses premiers décaissements le 1^{er} décembre 2010 sur la contrepartie nationale et le 29 octobre de la même année pour le financement extérieur.

4.3.2.1. Exécution physique du projet :

Dans le cadre du suivi du projet, deux (02) séances de travail ont été tenues avec la Direction Générale de l'Office Riz Ségou (ORS).

La première séance de travail avec le Directeur Général de l'ORS, entouré de ses collaborateurs a permis d'abord de passer en revue les réalisations physiques et financières de 2013 et 2014 et d'échanger sur les difficultés de mise en œuvre du projet, notamment les travaux de génie civil.

Ainsi, les réalisations du projet dans le cadre des travaux de génie civil sont :

- La réhabilitation et l'équipement de cinq (05) CSCOM des aires de santé de Tamani, Togou, Farako, Soubo et Digani dont la réception définitive a été prononcée pour un montant de 38,5 millions de francs CFA.

- La réalisation et l'équipement de vingt un (21) forages en pompes à motricité humaine réceptionnés définitivement en novembre 2014 dans les communes de Diédougou, Dioro, Farakou Massa, Diganibougou, Faraka, Souba, Boidié, Dougoufié, N'Gara, Somo et Tamani pour un montant de 120,6 millions de francs CFA.
- Le lot N°01 relatif aux travaux de recalibrage de 21 km du canal principal de Dioro à la date du 31 décembre 2014 est à un taux d'exécution de 70,42% pour un délai consommé de 123%. Le marché est attribué à l'Entreprise SMDTP pour un montant de 2,011 milliards de francs CFA pour un délai d'exécution de dix (10) mois. L'ordre de service à commencer les travaux a été donné à compter du 10 avril 2013.
- Le lot N°02 relatif aux travaux de reconversion en maîtrise totale de l'eau du casier de Tien Konou (1 271ha) à la date du 31 décembre 2014 est à un taux d'exécution de 45,51% contre un délai consommé de 65%. Les travaux dont le coût s'élève à 7,062 milliards de francs CFA ont été attribués à l'Entreprise SOGEB pour une durée d'exécution de dix huit (18) mois hors saison de pluie.

La seconde séance de travail de restitution après la visite des travaux des lots N°01 et N°02 a permis non seulement de discuter des difficultés constatées dans la réalisation des travaux, mais aussi d'échanger sur les mesures appropriées à prendre pour assurer l'exécution des travaux (voir plan d'action).

4.3.2.2. Situation financière du Projet⁴ :

En millions de francs CFA

N°RNP	Situation financière du Projet par année							TOTAL
	Financement intérieur	2010	2011	2012	2013	2014		
2484	3 955	Financement acquis	300	114	4	495	450	1 659
		Décaissement	300	114	4	495	90	1 003
	Taux de décaissement		100%	100%	100%	100%	20%	60%
	Financement extérieur (BID)		2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
	11 030	Financement acquis	-	-	-	-	-	-
		Décaissement	139	569	245	2 194	2 889	6 037
	Taux de décaissement		-	-	-	-	-	52,61%

Le taux de décaissement global qui est de **47% est faible** et s'explique d'une part par le retard accusé dans l'attribution des marchés des travaux de génie civil (qui constitue plus de 79% du montant du projet), notamment le marché de Tamani attribué le 31 octobre 2014 et d'autre part, le retard accusé dans l'exécution des travaux du lot N°01.

4.3.2.3. Visites des réalisations physiques :

La mission, accompagnée du Directeur Général de l'ORS et de ses collaborateurs, des représentants du bureau de Contrôle et d'Etudes CIRA et du Directeur des travaux de l'entreprise SOGEB, s'est rendue sur le site du canal principal de Dioro où les ordres de service à commencer les travaux des lots N°01 et N°02 ont été donnés respectivement le 10 avril 2013 et le 06 janvier 2014.

⁴ Sources 14^{ème} revue des P/P et la DNCS

➤ **Lot N°01 relatif aux travaux de recalibrage de 21 km du canal principal de Dioro :**

Le taux d'exécution des travaux est de 70,42% contre un délai consommé de 123%. Les travaux réalisés concernent la réalisation d'un des deux ouvrages de submersion contrôlée et le recalibrage du canal sur une distance de 15 km sur les 21 km prévus.

En parcourant le canal pour se faire une idée l'état d'avancement des travaux de recalibrage, la mission a constaté au niveau des travaux réalisés les insuffisances suivantes :

- les produits de déblais ne sont pas évacués et risquent d'envaser la cuvette ;
- les cavaliers ne sont pas réalisés ainsi que les prises d'eau pour la submersion contrôlée ;
- l'absence de cavaliers sur la rive gauche.



Au passage de la mission, les travaux du lot N°01 sont arrêtés depuis le 03 novembre 2014 selon le bureau de contrôle. Sur le site du chantier, l'Entreprise est absente et les engins lourds (machines) sont immobilisés tout au long du canal.

L'arrêt du chantier selon la Direction Générale de l'ORS est dû à un problème d'insuffisances financières, techniques et matérielles de l'Entreprise, notamment l'absence de personnel d'encadrement de base (Directeur technique des travaux), de logistiques (carburants, matériels de compactage et engins appropriés aux travaux).

L'autre difficulté ayant conduit à l'arrêt des travaux est le différent sur le décompte N°05 entre le Bureau d'études et de contrôle et l'Entreprise dont les engins loués ont été immobilisés faute de paiement.

L'arrêt du chantier depuis le 03 novembre 2014 a été constaté par le bureau d'études et de contrôle suivant la lettre N/Réf : 050/MC/CM/2014 du 18 novembre 2014.

Suite aux différentes correspondances adressées à l'Entreprise par le bureau d'études et de contrôle constatant les défaillances de l'Entreprise à finir les travaux dans le délai et compte tenu des dommages collatéraux à prévoir sur les travaux du lot N°02, une mission de l'ORS s'est rendue à Dakar pour négocier les conditions de résiliation du contrat.

➤ **Lot N°02 relatif aux travaux de reconversion en maîtrise totale de l'eau du casier de Tien Konou (1 271 ha) :**

Au niveau du lot N°02 portant sur la reconversion du casier de Tien Konou en maîtrise totale, les travaux sont exécutés à 45,51% contre un délai consommé de 65%. A la date du 31 décembre 2014, 585 ha ont été réalisés sur les 1 271 prévus.

Le premier site visité est la base de vie de l'Entreprise où sont installés l'atelier de préfabrication des ouvrages, le magasin et l'infirmierie. Le principal constat au niveau de la base est la bonne organisation ainsi que le niveau très satisfaisant de l'approvisionnement en personnel et équipements.



La visite sur le site a porté sur le casier A d'une superficie de 500 ha dont les travaux de terrassement sont réalisés à 98%. L'ensemble des canaux primaires, secondaires et tertiaires sont entièrement réalisés. La phase de réalisation des rigoles est en cours (ouvrages en béton fabriqués au niveau de l'atelier).

Quant au casier B, les travaux de terrassement sont en cours, le niveau d'avancement des travaux est satisfaisant.



Au niveau du lot N°02, la mission a constaté, le niveau satisfaisant des travaux ainsi que la forte mobilisation de l'Entreprise pour résorber le léger retard accusé. Cependant, l'exploitation des périmètres (casiers A et B) risque d'être compromise à cause des travaux du lot N°01 arrêtés depuis le 03 novembre 2014.

Après les séances de travail et les visites de chantiers, les constats suivants s'imposent :

CONSTATS :

- ❖ **La Société Malienne de Dragage et de Travaux Publics (SMDTP) détenant le marché du lot n°1 a été recruté dès au départ avec une certaine légèreté et s'est avérée défailante dans l'exécution du marché par la suite : manque de matériels et engins pour les travaux : tout le matériel sur le chantier a été loué et est immobilisé pour faute paiement ;**
- ❖ **Le bureau d'Etudes et de Contrôle (CIRA) a été négligeant sur certains aspects des travaux : la réalisation du 1^{er} ouvrage de submersion contrôlée ;**
- ❖ **Les multiples correspondances de l'Ingénieur Conseil (CIRA) à la SMDTP par rapport aux manquements constatés (retard, manque de moyens matériels et humains) dans la réalisation des travaux du lot N°01 ;**
- ❖ **L'arrêt des travaux du lot N°01 depuis le 03 novembre 2014 ;**
- ❖ **Les travaux au niveau de Tamani : digue de ceinture, casier de Famana, ouvrage de régulation ainsi que les mesures d'accompagnement du projet ont pris du retard. Le marché a été attribué seulement le 31 décembre 2014 à l'Entreprise TOGOLA TRAVAUX pour une durée de 8 mois ;**
- ❖ **L'entreprise COGEB (Construction Générale du Burkina) du lot n°2 dispose de décomptes non payés sur les ressources du Budget national d'un montant de 359 millions de francs de travaux exécutés.**

4.3.3. PROJET D'APPUI AU CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION POUR L'INDUSTRIE TEXTILE (CERFITEX)

Le Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile (CERFITEX) est un Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique, créé par la loi N°04-003 du 14 janvier 2004.

Il a hérité du patrimoine de l'ex Ecole Supérieure des Industries Textiles (ESITEX), créée en 1990 par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) pour répondre à la demande de ses Etats membres qui souhaitaient disposer d'un centre commun de formation aux métiers de textile.

Le CERFITEX a pour mission d'assurer la formation initiale et continue et de contribuer à la promotion de la recherche dans les domaines des textiles et annexes au niveau national, sous régional et régional. A cet effet, il est chargé de :

- la formation supérieure professionnalisée dans le textile ;
- la formation continue des professionnels, notamment en entrepreneurship ;
- la recherche technologique appliquée ;
- l'étude, le conseil, l'expertise et l'assistance.

Pour la rentrée scolaire 2013-2014, trois cent trente (331) élèves et étudiants sont inscrits au centre pour les formations initiales dans les spécialités comme le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), en Brevet de Technicien (BT), en Licence Technologie Textile (LTT), en Licence Génie Electrique et Informatique Industrielle (LGEII) et en Master Technologie Textile (MTT).

Depuis 2006 à 2015, le centre a bénéficié de l'accompagnement de l'Etat malien à travers le Projet d'Appui à l'Aménagement et à l'Equipeement inscrit au répertoire national des projets et programmes sous le numéro 1991. Ainsi, le Centre a réalisé certaines infrastructures dont la construction d'un bloc de classement instrumental de coton, la construction de quatre (04) salles de classes, la construction partielle de la clôture de son domaine.

De 2006, le financement total acquis au titre du projet sur le Budget Spécial d'Investissement est de 1 630 millions de francs CFA pour un montant décaissé de 1 411 millions de francs CFA, soit 87%.

4.3.3.1. Exécution physique du projet :

La mission, appuyée par la Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement et de la Population de Ségou, a tenu une séance de travail avec la direction du centre au cours de laquelle l'état d'exécution financière et physique des exercices budgétaires de 2013 et 2014 a été passé en revue ainsi que les actions à réaliser sur 2015.

Ainsi au titre de 2014, sur la dotation de 100 millions de francs inscrite, le taux de décaissement est de 100%. Le montant décaissé a servi à l'équipement du centre en tables bancs (une centaine), à la réhabilitation d'un certain nombre de bâtiments pour la réparation de l'étanchéité (blocs pédagogiques et l'hébergement) et à l'acquisition de matériels informatiques et de produits chimiques.

En 2012 et 2013, le centre n'a pas bénéficié de dotations budgétaires sur le Budget Spécial d'Investissement.

La prévision pour 2015 porte sur la réalisation de cinq (05) salles de classes pour les formations académiques (licence et master). Les dossiers d'appels d'offres sont élaborés et disponibles.

Il ressort des échanges avec la direction que le centre est un acteur majeur dans la filière coton textile à travers la formation des opérateurs et techniciens aux métiers de la filière dans le cadre d'un partenariat avec l'UEMOA. Il a acquis une notoriété dans le domaine du contrôle et du suivi d'impact environnemental des activités industrielles.

Les principales difficultés auxquelles le centre est confronté sont entre autres l'absence d'un Uster tester 5 (UT5) pour l'amélioration de la technique de contrôle de qualité des sous produits du coton (ruban, mèches et fils) et l'équipement du centre en forage pour prendre en charge les besoins du centre en matière d'eau dont la consommation se chiffre à 800 000 francs CFA par mois.

4.3.3.2. Exécution financière du Projet⁵

En millions de francs CFA

N°RNP	Situation financière du Projet par année											TOTAL
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
1991	Fin acquis	645	300	166	100	75	119	0	0	100	125	1 630
	Décaissement	645	300	138	76	33	119	0	0	100	-	1 411
	Taux décaiss	100%	100%	83%	76%	44%	100%	-	-	100%	-	87%

En 2012 et 2013, le projet n'a pas bénéficié de dotation budgétaire.

4.3.3.3. Visites des réalisations physiques :

L'équipe, accompagnée du Directeur Général, de son Adjoint et du Comptable, a visité les réalisations physiques de 2014 présentées comme suit :

➤ **la réhabilitation des bâtiments du centre : les travaux d'étanchéité :**

Réalisés à 36 millions de francs CFA, les travaux de réparation de l'étanchéité ont porté sur le bloc administratif, les ateliers pédagogiques, les salles de classe, l'infirmerie et les blocs d'hébergement pour le personnel enseignant, les étudiants du centre ainsi que les résidences du Directeur et de son adjoint.

Au passage de la mission, les travaux ont été entièrement exécutés excepté le bloc d'hébergement des filles où les travaux n'ont pas encore démarré.

Le principal constat au cours de la visite est le début de dégradation de certains bâtiments construits depuis 1986, qui abritent les ateliers pédagogiques équipés de matériels de dernière génération nécessitant de bonne condition de protection.

Par ailleurs, la mission a constaté également l'exiguïté de l'infirmerie du centre compte tenu du nombre important d'élèves et étudiants du centre et de l'Université de Ségou qui arrivent chaque année.



➤ **L'acquisition de tables bancs, chaises et de tableaux tri types :**

Pour l'année 2014, le centre a équipé les salles de classe de cent (100) tables bancs et de tableaux tri types pour un montant de 16 millions de francs CFA. Ces équipements entièrement fabriqués au niveau local (Région de Ségou) ont été entièrement livrés et sont installés dans les salles de classe visitées.

⁵ Sources 14^{ème} revue des P/P et la DNCF



➤ **L'acquisition de matériels informatiques :**

Le centre a également équipé la salle informatique de vingt (20) ordinateurs de bureaux et l'administration de douze (12) ordinateurs portables. Ces matériels informatiques acquis pour un montant de 20 millions de francs CFA sont livrés et installés. Au passage de la mission, des travaux pratiques étaient en cours avec les étudiants en licence de Génie Electrique et Informatique Industrielle.



➤ **L'acquisition de réactifs et produits chimiques de laboratoire :**

Sur le budget de 2014, le centre a acquis des réactifs et produits chimiques pour le laboratoire dans le cadre des travaux pratiques d'un coût total de douze (12) millions de francs CFA. La livraison des produits a été faite le 04 août 2014.



V. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISSION

Au terme de cette mission de suivi-évaluation des Projets et Programmes, les principaux enseignements tirés sont :

- l'appropriation et la familiarisation des termes techniques des P/P à travers les visites physiques ;
- la nécessité de renforcer les capacités des structures publiques et des unités de gestion des projets dans l'identification des besoins et leur priorisation ;
- l'absence de stratégie de développement des investissements à long terme ;
- le rôle combien capital des missions de suivi-évaluation des investissements dans la compréhension et la résolution de certaines difficultés ;
- la pertinence de certains investissements et la place importante qu'ils occupent dans le développement socio économique des zones bénéficiaires.

VI. DIFFICULTES CONSTATEES, RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

N°RNP	Structures/Organismes responsables	Les difficultés constatées	Causes	Mesures/solutions proposées	Délai d'exécution
2241	LE PROJET CADRE INTEGRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE LIEE AU COMMERCE:	Difficultés de vente des productions.	Manque de débouchés.	Identifier des partenaires concrets pour l'écoulement des produits.	Immédiatement
		Risque de fermeture de l'usine après le retrait du Projet.	Non préparation des bénéficiaires à prendre la relève de la gestion.	Former les bénéficiaires dans l'optique de les rendre responsables de leur destin et les associer à toutes les décisions à prendre.	Immédiatement
			Absence de stratégie ou de mécanisme commercial.	Renforcer les actions de développement et de diversification des marchés.	Immédiatement
		La stratégie de sortie de l'UMOCI des activités de l'unité de Yanfolila annoncée pour fin 2015 semble être prématurée.	Faible capacité organisationnelle et techniques (commerciale et marketing) de la coopérative.	Renforcer les compétences de la coopérative.	Immédiatement
			L'importance des investissements à réaliser pour le bon fonctionnement de l'Unité.	Construire des magasins de stockages pour les productions, le forage et l'aménagement de la cour.	2015

2242	PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DES VILLAGES ARTISANAUX	Difficulté dans l'accomplissement des missions du Directeur Régional de l'Artisanat de Mopti.	Absence de moyens logistiques (véhicule de missions).	Mettre à la disposition de la Direction régionale un véhicule de service.	2015
		Condition de travail difficile dans les ateliers de production de Ségou.	Les fenêtres des ateliers non protégés et non couverts exposant les artisans et leurs produits aux intempéries.	Entreprendre des travaux de restauration des lieux.	2015
		Accès difficile des souks et ateliers pendant l'hivernage (Ségou).	Le non aménagement de la cour.	Entreprendre des travaux d'aménagement de la cour.	2015
		Conflit de compétence dans la gestion du village entre les niveaux national et régional (Ségou).	Absence d'acte de transfert du village artisanal du niveau national au niveau régional.	Prendre un acte de transfert du village artisanal aux acteurs régionaux.	Immédiatement
307	CONTRAT-PLAN ETAT/OFFICE RIZ MOPTI (ORM)	Le périmètre de Londéna non exploité en 2014	La digue de sécurisation réalisée a cédé sous la pression de l'eau.	Interpeler l'entreprise des travaux pour la restauration de la digue.	Urgemment
		Accès difficile des casiers de la zone Mopti Nord.	Mauvais état des pistes	Mise en place d'un cadre de concertation et de partenariat ORM/communes riveraines.	Urgemment

2484	PROJET D'APPUI POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL DE TIEN KONOUE TAMANI (PADER TKT)	Les travaux du lot n°1 ont accusé un important retard et sont en arrêt au passage de la mission.	Défaillance technique et financière de l'entreprise SMDTP	Poursuivre le processus de résiliation du contrat et affecter les travaux à une nouvelle entreprise.	Urgemment
		L'entreprise COGEB du lot n°2 dispose de décomptes non payés sur les ressources du Budget national.	Les dotations budgétaires de 2014 n'ont pas pu couvrir la totalité des décomptes.	Prendre les dispositions pour honorer tous les engagements financiers avant la fin des travaux.	Urgemment
1991	PROJET D'APPUI AU CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION POUR L'INDUSTRIE TEXTILE (CERFITEX)	Le laboratoire d'analyse de fibre n'est pas fonctionnel au moment du passage de la mission.	Climatisation défaillante.	Prendre les dispositions pour renouveler la climatisation centrale.	2016
		Insuffisance d'équipements d'analyse	Manque d'USTER pour le laboratoire.	Prendre des dispositions pour l'acquisition d'un appareil USTER5	2016
		Le poste de santé du Centre ne répond plus aux sollicitations.	La population estudiantine du CERFITEX et de l'Université de Ségou a beaucoup cru.	Prendre les dispositions pour la construction d'un centre de santé plus adapté aux besoins.	2016
		Etat de dégradation avancé des anciens bâtiments du Centre.	Manque de moyens financiers pour l'entretien.	Elaborer un programme et un chronogramme de réhabilitation de l'ensemble des bâtiments du Centre.	2016

CONCLUSION

La présente mission de suivi-évaluation a été d'une importance capitale. Elle a permis de faire le point de la situation d'exécution physique et financière des différents projets et programmes visités, d'apprécier la qualité des investissements réalisés sur le terrain et d'explorer les solutions susceptibles d'améliorer leurs performances.

Les différentes réalisations visitées au vu de leur importance et leur impact doivent être pérennisées, accompagnées et suivies non seulement pour renforcer la dynamique des investissements réalisés, mais également assurer leur bonne exécution dans le temps imparti.

Aussi, la mission recommande vivement aux projets et programmes, l'identification et l'évaluation des besoins d'investissements pour permettre une meilleure visibilité des actions à mettre en œuvre.

Le passage de la mission a suscité un grand intérêt tant au niveau des gestionnaires des projets qu'au niveau des autres acteurs impliqués, notamment les bénéficiaires. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations ci-dessus contribuera à rationaliser davantage la gestion des investissements et à accroître leur impact sur le bien-être des bénéficiaires. A cet effet, la mise en place d'un comité chargé de leur suivi sera salutaire.

ANNEXES

- 1. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**
- 2. LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL**
- 3. ORDRE DE MISSION**
- 4. TDR DE LA MISSION**

LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

- Descriptif sommaire des infrastructures hydro-agricoles de l'ORM;
- Situation du potentiel des superficies aménagées dans casiers rizicoles de l'Office Riz de Mopti ;
- L'état d'exécution du budget de l'Office Riz de Mopti, exercice 2013 ;
- Note de présentation de l'Office Riz de Mopti ;
- Tableau récapitulatif des dépenses par nature du Budget Spécial d'Investissement 2014 de l'ORM ;
- Contrat Plan Etat/ORM/Producteurs 2013-2015 ;
- Rapport d'activités 2014 du PADER-TKT ;
- Document de projet PADER-TKT ;
- Rapport annuel d'activités 2013 du PADER-TKT ;
- Correspondances CIRA pour l'Entreprise SMDTP relatives aux travaux lot N°01 ;
- Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2013 ;
- Loi N°04-003 du 14 janvier 2004 portant création du CERFITEX ;
- Décret N°04-061/P-RM du 04 mars 2004 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du CERFITEX ;
- Note technique sur le CERFITEX ;
- Bordereau de livraison de réactifs et de produits chimiques pour le laboratoire 2014 ;
- Note de présentation du CERFITEX ;
- Note de présentation de l'Unité de transformation de fruits et de légumes de Yanfolila ;
- Procès verbal de réception d'équipements pour l'Unité de transformation de fruits et de légumes de Yanfolila, fournis par le PNUD ;
- Fiche de document de projet de l'Unité de transformation de fruits et de légumes de Yanfolila ;

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Structure	Téléphone/Email
01	Moumine TRAORE	Directeur Général	CERFITEX	
02	Mamadou TRAORE	Agent Comptable	CERFITEX	76 15 31 39
03	Mamadou CAMARA	Directeur Général	ORS/Ségou	76 45 66 61
04	Bouba DIARRA	Chef division Promotion Rurale	ORS/Ségou	74 60 97 68
05	Bakary THIERO	Chef division CPS	ORS/Ségou	66 72 31 15
06	Moussa KASSOGUE	Chef Vulgarisation Agricole	ORS/Ségou	63 62 96 92
07	Issa ALBEYDOU	Directeur des travaux	COGEB	78 77 22 21
08	Moussa DEMBELE	Ingénieur Génie civil	CIRA	76 39 28 51
09	Idrissa D MAIGA	Chef Topo	CIRA	74 68 22 07
10	Daouda THIERO	Chef DAIR	ORS/Ségou	76 03 97 44
11	Bréma Moussa KO	Directeur	DFM/MAT	76 08 17 25
12	Modibo COULIBALY	Directeur Adjoint	DFM/MAT	76 22 17 71
13	Dramane KEITA	Directeur régional	DRA	
14	KONIPO	Président	CRCM/Mopti	

15	Kassimir TOGO	Secrétaire Général	CRCM/Mopti	
16	Mohamed SIDIBE	Coordinateur National	UMOCI	66 76 36 82
17	Issouf Halassi MAIGA	Expert Suivi	UMOCI	66 13 03 32
18	Djibril SIDIBE	Expert Politique Commerciale	UMOCI	76 11 49 95
19	Kélétigui BERTHE	Secrétaire Administratif	CRIM	
20	Drissa TRAORE	Secrétaire à la Production	CRIM	
21	Youssouf COULIBALY	Trésorier	CRIM	
22	Badra Alou DOUMBIA	Stagiaire	UMOCI	
23	Mariam KANE	Présidente	UTRAFRUY	
24	Fatoumata CAMARA	Trésorière	UTRAFRUY	
25	Awa FANE	Secrétaire Administrative	UTRAFRUY	
26	Satan DIAKITE	Membre	UTRAFRUY	
27	Doussou DIAKITE	Membre	UTRAFRUY	
28	Mariétou DIAKITE	Membre	UTRAFRUY	
29	Kinza DIALLO	Membre	UTRAFRUY	
30	Korotoumou KANTE	Chargée Commercialisation	UTRAFRUY	

31	Ramata DIALLO	Comité de Surveillance	UTRAFRUY	
32	Salimata KANTE	Membre	UTRAFRUY	
33	Zakaria CAMARA	Directeur Général	ORM/Mopti	66 79 62 89
34	Seydou M.M. SY	Chef Division S&E	ORM/Mopti	66 80 26 38
35	Issa SANOGO	Chef Division Admin et Finances	ORM/Mopti	76 21 73 22
36	Alfousseni MANGANE	Chef Section Vulgarisation Agricole	ORM/Mopti	65 30 88 07
37				